

SEANCE du 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le vingt février, à 18 heures 30,
Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation 16 février 2024

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON,, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Ophélie GOULEY, Sébastien GUILLOT, Géraldine SARRON, Alain BOURGEON, Michel BONNOT,

Absents excusés avec procuration : Isabelle BON a donné procuration à Michel BAYLE, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON, Muriel RUSTAND a donné procuration à Nelly MEUNIER-CHANUT, Jean-Yves CHARLES à Sébastien GUILLOT, Dominique FONGARNAND à Philippe GELIN

Absents : Joël DEMULE, Valentin CADEL

Secrétaire de séance : Carine PLUMIER

Rapporteur : Nelly MEUNIER-CHANUT

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 01/03/2024

ID : 071-217102029-20240220-DE2024_10-DE



N° DE2024-10

Objet : Délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour traiter des affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à ce même article, il doit rendre compte de ses décisions au Conseil Municipal.

*** Conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**

PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DURÉE
Société Systèmes-Plus	Vérification d'équipements sportifs et d'aires de jeux	Années paires 520 € ht pour l'ensemble Années impaires 290,00 € ht pour contrôle de 5 jeux, 5 modules de skate et de l'enceinte multisports	1 an du 01/01/2024 au 31/12/2024 reconductible 3 fois

*** délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :**

Concession	Concessionnaire	Durée
2024-01	Monsieur Denis BORDET	30 ans
2024-02	Madame Bernadette VERNAY	15 ans
2024-03	Madame Silva FERRAIN	50 ans
2024-04	Madame Monique VERY	50 ans
2024-05	Madame Renée FOUCHARD	15 ans
2024-06	Monsieur Christian FEVRE	30 ans
2024-07	Madame Odile BUREAU	30 ans
2024-08	Madame Christelle AUGÉY	15 ans
2024-09	Monsieur Roland DUMAS	30 ans
2024-10	Madame Solange PALE	30 ans
2024-11	Monsieur Raymond CHAPUIS	15 ans

*** dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges :**

M. MALLA Samuel : 100 € en espèces (occupation du domaine public par les gens du voyage en janvier 2024)

*** autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre :**

- Association des Maires de Saône et Loire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : 726,86 €
- Association des Maires Ruraux de Saône et Loire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : 95,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Carine PLUMIER



Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 01/03/2024

ID : 071-217102029-20240220-DE2024_10-DE

